

Assistant.e en santé au travail

Programme de formation continue diplômante Titre de niveau III /inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (j.o du 15-12-2016) délivré par l'Université Catholique de Lille / ISL, code RNCP 29516

L'assistant.e en santé au travail est un(e) technicien(ne) membre de l'équipe de Santé au Travail, il ou elle : – assure la promotion de l'offre « santé au travail » auprès des entreprises adhérentes – participe à l'aide au recensement des risques professionnels et des besoins de santé au travail ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de prévention – réalise les tâches administratives nécessaires aux interventions du médecin du travail et de l'équipe pluridisciplinaire

> Objectifs de la formation

- Acquérir une connaissance globale de l'environnement « Santé au Travail »
- Savoir promouvoir la Santé au Travail dans les entreprises
- Acquérir de nouvelles méthodes d'intervention pour participer au sein de l'équipe pluridisciplinaire à la préparation de diagnostic et aux projets de prévention ou de sensibilisation
- Maîtriser les outils de communication écrite et orale et de bureautique nécessaires à ces nouvelles méthodes

> Compétences recherchées

- Bloc 1 : Assurer l'offre de service Santé au Travail aux entreprises, l'AST accueille les nouveaux adhérents, informe les entreprises sur leurs obligations réglementaires « santé travail », aide à l'élaboration ou à la mise à jour de la Fiche d'Entreprise, observe et décrit le travail réel des postes de travail à la demande du médecin.

- Bloc 2 : Apporter une assistance technique et administrative au médecin du travail dans ses missions de conseil et de prévention auprès des entreprises, l'AST assure le lien entreprise-service de santé au travail. A la demande du médecin du travail, l'AST identifie les situations de danger et participe à un premier niveau de repérage des risques professionnels. Il/elle traite les documents existants, produit d'autres documents adaptés en fonction des besoins sous la responsabilité du médecin du travail et/ou de l'équipe pluridisciplinaire. Il rédige des rapports, comptes rendus, fiches d'entreprise. Il crée des supports visuels et attractifs de communication.
- Bloc 3 : Promouvoir et mener des actions de sensibilisation et de prévention, L'AST contribue à l'identification des besoins des entreprises et peut proposer en concertation avec l'équipe et le médecin du travail des idées de projets d'action de sensibilisation et de prévention, il/elle engage l'entreprise dans une démarche de prévention.

> Modalités

420 heures d'enseignement réparties de janvier à novembre : cours, travaux dirigés, travaux pratiques, restitutions et exposés... Travail tutoré : réalisation d'études et de projets définis avec le médecin tuteur :

- Description d'un poste de travail
- Une aide à l'identification des situations de danger à un poste de travail
- Participation à une action de prévention ou de sensibilisation

> Admission & tarif appliqué

Sur dossier et entretien – CV détaillé et lettre de motivation
6 720 € (16 € / heures) (voir les financements possibles avec les OPCO)

> Contact privilégié

- ✉ Cadre pédagogique anouk.therry@institut-social-lille.fr
- ☎ Assistante administrative **03 20 21 93 97**
- ✉ sabrina.vandeuren@institut-social-lille.fr





> La formation AST en VAE

Le titre AST est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience en 3 étapes :

- La validation de la demande de recevabilité
 - L'écriture du dossier d'expériences
 - Une soutenance orale de ce dossier devant un jury d'experts
- Pour l'écriture du dossier d'expériences et la préparation au jury de certification, l'accompagnement est conseillé

> Modalités

20 heures, 1 155 €. Frais de certification : 350 €

> Contact privilégié

✉ Accompagnatrice VAE dominique.canhan@institut-social-lille.fr

> L'accompagnement VAE

Les entretiens individuels : 8 séances de 1h 30

- Contractualisation
- Choix des situations
- Explication Les échanges collectifs (max.6 pers) : 3 séances de 3 heures
- Appropriation de la démarche VAE
- Échange de pratiques et identification professionnelle
- Préparation de la soutenance orale de validation La certification : 3 heures (frais de jury, entretien post jury)

> L'accompagnateur VAE

Il est certifié par l'Institut Social de Lille, porteur du titre AST et garantit l'individualisation de votre parcours dans le respect du cadre déontologique de l'accompagnement (confidentialité, respect de votre rythme ...) Il apporte un appui méthodologique à la réalisation de votre projet de validation : de la phase de contractualisation à la phase de validation finale. Il favorise le processus d'émergence et d'explicitation de vos pratiques en lien avec le référentiel de certification.